

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL : 02.37.84.00.25 - FAX : 02.37.84.02.75
INTERNET :www.infogreffe.fr

ME ARLY GUYOT
AVOCAT
30 PLACE DES HALLES
28000 CHARTRES

V/REF : AG /AA
N/REF : 2002 B 434 / 2010-A-243

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 27/01/2010,

Acte S.S.P. en date du 15/10/2009

- Cession de parts
- modification de l'article 8 des statuts

P.V. d'assemblée du 15/10/2009

- Modification de l'objet social
- modifications des articles 2,3,8,9,15 et suppression des articles 8bis, 12bis, 31 et 32 des statuts

Statuts mis à jour

Concernant la société

ACES
Société à responsabilité limitée
3 rue du Bois de Ver
Bois de Mivoye
28360 Dammarie

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-243 le 27/01/2010

R.C.S. CHARTRES 444 604 383 (2002 B 434)

Fait à CHARTRES le 27/01/2010,

Le Greffier



CESSION DE PARTS SOCIALES

Société concernée :

ACES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.020.000,00 euros
Siège social : 3 rue du Bois de Ver
Bois de Mivoye
28360 DAMMARIE
SIREN 444 604 383 RCS CHARTRES

=o=o=o=o=o=o=o=

LES SOUSSIGNES :

1°) **Monsieur Michel DEROUET**, demeurant à DAMMARIE (28360) 8 rue de la Filerie
Né à OUTARVILLE (Loiret) le 6 août 1963
De nationalité française.
Epoux de Madame Elisabeth DEROUET.

Ci-après désigné aux présentes sous le vocable « **LE CEDANT** »,

DE PREMIERE PART,

2°) **Madame Elisabeth DEROUET**, demeurant à DAMMARIE (28360) 8 rue de la Filerie
Née au MANS (Sarthe) le 22 septembre 1963
De nationalité française.
Epouse de Monsieur Michel DEROUET.

Ci-après désignée aux présentes sous le vocable « **LE CEDANT** »,

DE DEUXIEME PART,

3°) **Monsieur Ludovic POUZOL**, demeurant à DAMMARIE (28360) 3 rue du Bois de Ver – Bois de Mivoye
Né à METZ (Moselle) le 18 novembre 1967
De nationalité française.
Epoux de Madame Noémie POUZOL née FIXLER

ED ↗ 4

Ci-après désigné aux présentes sous le vocable « **LE CESSIONNAIRE** »,
DE TROISIEME PART,

Préalablement aux cessions de parts sociales faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

= **EXPOSE** =

I – Constitution et caractéristiques de la Société ACES

I.- a) Suivant acte sous seing privé en date à SAINT LOUP (Eure-et-Loir) du 16 décembre 2004, enregistré à la Recette Divisionnaire Elargie de CHARTRES, il a été constitué sous la dénomination "ACES", pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,

Une SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, au capital social initialement fixé à la somme de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55.000,00 €), divisé en CINQ CENT CINQUANTE (550) parts égales de cent euros (100,00 €) chacune, intégralement libérées, dont le siège social était fixé initialement à SAINT LOUP (28360) 5 rue de Messonville puis transféré à DAMMARIE (28360) 3 rue du Bois de Ver – Bois de Mivoye.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2007, le capital social a été porté à 1.680.000 Euros par apport en nature (apports d'actions), dont les charges et conditions, générales et particulières, ont été fixées dans un traité d'apport en date à CHARTRES du 9 juin 2007, ledit apport d'actions ayant été évalué à la somme globale de 1.625.000 Euros et rémunéré par l'attribution de 16.250 parts nouvelles de 100,00 Euros chacune de montant nominal.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 avril 2009, le capital social a été porté à 2.020.000 Euros par apport en nature (apports d'actions), dont les charges et conditions, générales et particulières, ont été fixées dans un traité d'apport en date à CHARTRES du 1^{er} mars 2009, ledit apport d'actions ayant été évalué à la somme globale de 875.160 Euros et rémunéré par l'attribution de 3.400 parts nouvelles de 100,00 Euros chacune de montant nominal.

Le capital social est aujourd'hui fixé à la somme de DEUX MILLIONS VINGT MILLE EUROS (2.020.000,00 €) divisé en VINGT MILLE DEUX CENTS (20.200) parts sociales de CENT EUROS (100,00 €).

b) L'objet de la Société est le suivant :

« - *Gestion de patrimoine et holding notamment via la détention d'actifs et de participations concourant au développement à long terme de la Société.*

- *Prestations de services au profit de ces participations.*

Lesdites activités pourront être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, filiales.

Plus généralement, la société pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

c) Les apports faits à la Société lors de sa constitution, ont été effectués en numéraire pour un montant de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55.000,00 euros). Par la suite, le capital social a été augmenté à deux reprises par voie d'apports en nature (apports de titres) :

- le 30 juin 2007, le capital social a été porté à 1.680.000 Euros par apport en nature (apports d'actions).

- le 13 avril 2009, le capital social a été porté à 2.020.000 Euros par apport en nature (apports d'actions).

Les formalités de dépôt et de publicité concernant la Société ACES, ont été régulièrement accomplies.

Enfin, la Société ACES a été régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES le 31 décembre 2002, sous le numéro 444 604 383 RCS CHARTRES (2002 B 434).

A la date de ce jour, le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS VINGT MILLE EUROS (2.020.000,00 €) divisé en VINGT MILLE DEUX CENTS (20.200) parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 20.200 inclus, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Ce capital social est actuellement réparti de la façon suivante :

* A Madame Noémie POUZOL, Associée, à concurrence de TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX parts sociales, ci	3.470 Parts
numérotées 1 à 70 inclus et de 16.801 à 20.200 inclus	
* A Monsieur Michel DEROUET, Associé, à concurrence de UNE part sociale, ci	1 Part
numérotée 71	
* A Madame Elisabeth DEROUET, Associée, à concurrence de UNE part sociale, ci	1 Part
numérotée 72	
* A Monsieur Ludovic POUZOL, Associé, à concurrence de SEIZE MILLE SEPT CENT VINGT HUIT parts sociales, ci.....	16.728 Parts
numérotées de 73 à 16.800 inclus	

Total des parts représentatives du capital social :

VINGT MILLE DEUX CENTS parts sociales, ci

20.200 Parts

La Société ACES est gérée et administrée par Monsieur Ludovic POUZOL Gérant pour une durée indéterminée.

II.- Sous l'article 12 des statuts, il a notamment été stipulé ce qui suit, littéralement rapporté :

"ARTICLE 12 – AGREEMENT DES TIERS

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

(...)."

III.- Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société ACES a :

- Modifié l'article 8 des statuts de la Société ACES, relatif à la répartition des parts sociales sous la seule condition suspensive de la réalisation effective des cessions de parts sociales autorisées ce jour.

CECI PREALABLEMENT EXPOSE, il est passé comme suit aux cessions de parts sociales, objet du présent acte.

= CESSION DE PARTS SOCIALES =

1.- Cession d'une part sociale par Monsieur Michel DEROUET au profit de Monsieur Ludovic POUZOL

Par les présentes, Monsieur Michel DEROUET, susnommé, soussigné de première part, cède et transporte sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière,

- A Monsieur Ludovic POUZOL, également susnommé, soussigné de troisième part, qui accepte,

UNE (1) part sociale de CENT EUROS (100,00 €) de valeur nominale, entièrement souscrite et intégralement libérée, portant le numéro 71 qu'il détient à la date de ce jour dans le capital de la Société ACES sus-désignée.

2.- Cession d'une part sociale par Madame Elisabeth DEROUET au profit de Monsieur Ludovic POUZOL

Par les présentes, Madame Elisabeth DEROUET, susnommée, soussignée de deuxième part, cède et transporte sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière,

- A Monsieur Ludovic POUZOL, également susnommé, soussigné de troisième part, qui accepte,

UNE (1) part sociale de CENT EUROS (100,00 €) de valeur nominale, entièrement souscrite et intégralement libérée, portant le numéro 72 qu'elle détient à la date de ce jour dans le capital de la Société ACES sus-désignée.

= **PROPRIETE - JOUSSANCE** =

Monsieur Ludovic POUZOL, CESSIONNAIRE aux présentes, sera propriétaire des deux (2) parts sociales cédées aux termes des présentes par Monsieur Michel DEROUET et Madame Elisabeth DEROUET, à compter de ce jour avec tous les droits y attachés.

Le CESSIONNAIRE aura la jouissance des parts sociales cédées à compter de ce jour également.

Comme conséquence de ces cessions de parts sociales régulièrement consenties ce jour, Monsieur Michel DEROUET et Madame Elisabeth DEROUET, CEDANTS susnommés, soussignés de première et de deuxième part mettent et subrogent expressément Monsieur Ludovic POUZOL, CESSIONNAIRE, susnommé, soussigné de troisième, dans tous les droits, actions et obligations attachés auxdites parts sociales cédées ce jour, avec jouissance desdites parts sociales fixées à compter de ce jour.

Il est ici précisé qu'il n'a été et ne sera délivré au CESSIONNAIRE aucun titre représentatif des parts sociales présentement cédées, leur propriété résultant seulement de l'acte constitutif de la Société ACES, des actes intervenus depuis lors et des présentes.

= **GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF** =

Le CESSIONNAIRE, en sa qualité de gérant, déclare renoncer à exiger des CEDANTS la souscription d'une convention de garantie bilan et accepter d'assumer les conséquences financières et/ou autres qui pourraient en découler.

= **PRIX** =

La présente cession des DEUX (2) parts sociales est consentie et acceptée moyennant le prix global de DEUX CENTS EUROS (200,00 euros) qui est réglé comptant ce jour par le CESSIONNAIRE aux CEDANTS par remise de chèques selon les modalités suivantes :

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES CEDEES	PRIX PAYEE COMPTANT
M. Michel DEROUET	1 part sociale	100,00 €

Mme Elisabeth DEROUET	1 part sociale	100,00 €
TOTAL	2 parts sociales	200,00 €

DONT QUITTANCE.

= MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE ACES =

Par suite des cessions de parts sociales régularisées ce jour, les parties déclarent que les modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société ACES du 15 octobre 2009 sont devenues définitives à la date de ce jour.

L'article 8 des statuts, relatif à la répartition des parts sociales, sera désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 8. - CAPITAL SOCIAL.

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS VINGT MILLE EUROS (2.020.000,00 Euros).

Il est divisé en VINGT MILLE DEUX CENTS (20.200) parts sociales de CENT EUROS (100,00 Euros) chacune de montant nominal, entièrement souscrites et intégralement libérées, numérotées de 1 à 20.200 inclus, réparties entre les différents associés en proportion de leurs droits respectifs, savoir :

* A Madame Noémie POUZOL, Associée, à concurrence de TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX parts sociales, ci 3.470 Parts numérotées 1 à 70 inclus et de 16.801 à 20.200 inclus

* A Monsieur Ludovic POUZOL, Associé, à concurrence de SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTÉ parts sociales, ci..... 16.730 Parts numérotées de 71 à 16.800 inclus

Total des parts représentatives du capital social :
VINGT MILLE DEUX CENTS parts sociales, ci 20.200 Parts

Conformément à l'article L. 241-1 du Code de commerce, les associés susnommés, soussignés, déclarent expressément que les VINGT MILLE DEUX CENTS (20.200) parts sociales sont intégralement libérées et réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées.»

= SIGNIFICATION DES CESSIONS DE PARTS SOCIALES =

Conformément aux dispositions statutaires et aux dispositions légales en vigueur, un original du présent acte sera déposé au siège social contre récépissé de la gérance.

Deux (2) originaux enregistrés du présent acte seront en outre déposés au Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend la Société.

= MENTIONS - PUBLICITE - POUVOIRS =

Mentions des présentes sont consenties pour avoir lieu partout où besoin sera.

Tous pouvoirs sont conférés :

- A la gérance de la Société ACES, à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités utiles et nécessaires de dépôt, publicité et autres qu'il y aura lieu.

- Au porteur d'un original du présent acte en vue de l'accomplissement de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Gérant.

= ORIGINE DE PROPRIETE =

Monsieur Michel DEROUET et Madame Elisabeth DEROUET, CEDANTS de première et de deuxième part, déclare que les parts sociales cédées aux termes des présentes ont été acquise auprès de Monsieur Ludovic POUZOL.

= DECLARATIONS PAR LES CEDANTS =

Les CEDANTS aux présentes déclarent ou confirment chacun pour ce qui le concerne :

- Avoir la libre disposition et la pleine propriété de la part sociale qu'il possède dans le capital social de la Société ACES, qui n'est ni saisie, ni nantie ou gagée, confisquée ou susceptible de l'être ;

- Qu'il n'existe aucune interdiction administrative, judiciaire ou autre, tendant à paralyser totalement ou partiellement la cession de la part sociale qu'il possède au sein de la Société ACES ;

- Ne pas être et n'avoir jamais été en état de liquidation de biens, de règlement judiciaire, de cessation des paiements, de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire, ni de faillite personnelle ;

- Ne pas être l'objet d'une décision de sauvegarde de justice, ni d'une mesure restreignant sa capacité civile ;

- Ne pas être actuellement et ne pas être susceptible d'être l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens ;

- Et qu'en résumé, rien dans sa situation juridique ne s'oppose à la libre disposition de la part sociale qu'il détient dans le capital de la Société ACES sus-désignée.

= **DECLARATIONS PAR LE CESSIONNAIRE** =

Le CESSIONNAIRE aux présentes déclare :

- Ne pas être en état de cessation des paiements, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ;
- Ne pas faire actuellement et ne pas être susceptible de faire l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens ;
- Avoir une parfaite connaissance de la situation juridique, comptable et financière de la Société ACES.

= **FISCALITE** =

La Société émettrice est actuellement soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux passibles de l'impôt sur les sociétés.

La présente cession de parts sociales ne remet pas en cause ce régime, la société restant pluripersonnelle.

= **DECLARATIONS POUR L'ENREGISTREMENT** =

CEDANTS et CESSIONNAIRE rappellent ici, en tant que de besoin, que la cession de parts faisant l'objet du présent acte, ne peut entraîner la dissolution de la Société ACES, et que ladite Société ACES n'est pas une Société immobilière ni à prépondérance immobilière.

= **FRAIS** =

Tous les frais, droits et honoraires des présentes ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le CESSIONNAIRE susnommé, soussigné de troisième part. La Société ACES conservant à sa charge les frais et honoraires liés aux modifications statutaires consécutives à la présente cession.

= **DOMICILE** =

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu par chacune des parties susnommées, soussignées, en sa demeure personnelle indiquée en tête des présentes.

Fait et signé à DAMMARIE (Eure et Loir),

En autant d'originaux que de parties intéressées, plus un pour l'enregistrement, un pour être déposé au siège social et deux pour les formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

L'an deux mil neuf,
Le quinze octobre.

Et après lecture, les intéressés ont signé le présent acte.

Monsieur Michel DEOUET

Lu et approuvé.

Bon pour cession d'UNE (1) part sociale.

*Le est approuvé
Bon pour cession d'une part sociale*

[Signature]

Monsieur Ludovic POUZOL

Lu et approuvé.

Bon pour acquisition de deux (2) parts sociales

*Le est approuvé
Bon pour acquisition de deux (2) parts sociales*

[Signature]

Madame Elisabeth DEOUET

Lu et approuvé.

Bon pour cession d'UNE (1) part sociale.

*Lu et approuvé
Bon pour cession d'une (1)
part sociale*

[Signature]

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
CHARTRES

Le 18/01/2010 Bordereau n°2010/58 Case n°3

Ext 267

Enregistrement : 25 €

Pénalités : 3 €

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

L'Agent

[Signature]